



DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR
ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

Compte rendu du Conseil Municipal Extraordinaire du Mardi 21 juin 2016

Présents : MM. GANÉE Roger, IMBERT Alain, DA SILVA Carlos, TRAPET Edouard, BOULAHYA Rachid, GIORGIS Jean-Jacques, et Mmes HOSTALIER Valérie, ROUX Michèle, LABELLE Aurélie, BROCOT Nathalie.

Absent(s)-excusé(s) : MM. GANÉE Jean-François procuration à M. GANÉE Roger, GELIN Yves procuration à M. BOULAHYA Rachid et Mme SUILLEROT Emilie procuration à Mme BROCOT Nathalie

Absent(s) non-excusé(s) : M. ERTUGRUL Ali

Secrétaire de séance : Monsieur DA SILVA Carlos

A l'unanimité, le compte rendu du conseil municipal du jeudi 12 mai 2016 est adopté et monsieur le maire porte à la connaissance des conseillers municipaux le compte rendu du conseil municipal du 16 juin dernier qui ne s'est pas tenu faute de quorum.

I – SICECO – arrêté préfectoral projet périmètre

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été approuvé par arrêté préfectoral le 25 mars 2016 et que pour parvenir à une rationalisation maximale en matière de distribution publique d'électricité, il convient d'étendre le périmètre du SICECO pour accueillir les 24 communes membres du SIERT de Plombières-les-Dijon. Après avoir pris connaissance du projet de modification du périmètre, le conseil municipal à l'unanimité approuver la modification proposée et mandate le maire pour signer tout document s'y rapportant.

II – PLU modification simplifiée approbation fin procédure année 2016

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la teneur du projet de modification simplifiée du PLU portant sur la suppression d'un emplacement réservé et l'autorisation d'utiliser dorénavant un matériau de type polycarbonate. La mise à disposition du public du projet étant terminée et celle-ci n'ayant fait l'objet d'aucune observation, à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette modification simplifiée.

III – Communications du Maire

- a) Etude bassin rétention et loi sur l'eau : après avoir pris connaissance du tableau comparatif des 5 offres reçues pour cette consultation et de l'avis rendu par la commission compétente, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le bureau d'études IRIS Conseil Région de METZ pour un montant HT de 8 315 €.
- b) NAP rythmes scolaires année scolaire 2016/2017 : à l'unanimité, le conseil municipal, mandate le maire pour signer les conventions avec les prestataires retenus et la Communauté de Communes Rives de Saône pour la mise à disposition de personnel dans le cadre de la garderie ludique.
- c) AMF JO 2024 motion soutien : par 12 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal décide d'apporter son soutien à la candidature de la ville de PARIS et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.
- d) Ecole élémentaire point sur la fermeture de la 5^{ème} classe rentrée scolaire 2016/2017 : monsieur le maire donne lecture du courrier émanant de madame la directrice académique reçu ce jour et confirmant cette fermeture de classe.
- e) GRDF RODP année 2016 : à l'unanimité, le conseil municipal fixe le montant de la redevance à 560 €
- f) Personnel communal - IAT : par 12 voix pour et 1 voix contre, attribution de l'IAT au taux de 3,5 à un agent au sein du secrétariat de mairie.
- g) Parcelles de foins année 2016 : à l'unanimité, attribution des parcelles concernées à MM. JAYE Eric, BOILLAUD Jean-Claude, BURET André et BEURET Pierre et la vente de ces parcelles sera reversée au CCAS. De même, mise en place d'un règlement à compter du 1^{er} janvier 2017 par un groupe de travail.
- h) Droits de préemptions : monsieur le maire donne lecture des demandes reçues depuis le dernier conseil municipal.
- i) Ludothèque écoles année scolaire 2016/2017 : à l'unanimité, le conseil municipal décide de prendre en charge la participation financière des écoles pour l'année scolaire à venir.

IV – Questions diverses

Aucune question diverse. La séance est levée à 19 heures 15